

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/279/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DE
MATERIEL DE L'INFORMATIQUE A L'HOPITAL DE DISTRICT MURAMVYA

Date de publication : 6 / 11 / 2023

Date d'ouverture des offres : 27 / 11 / 2023

L'Hôpital de Muramvya invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture de matériel de l'informatique à l'Hôpital de District Muramvya selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

1. OBJET

Le marché est constitué d'un lot de matériel de l'informatique doit être au complet, condensés en quatre (4) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes et non révisables sur toute cette période.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres complètes, l'Hôpital de District Muramvya considérera le soumissionnaire dont son offre est administrativement et techniquement conforme et moins disant.

2. FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital de District Muramvya, exercice budgétaire : 2023-2024

3. TYPE DE MARCHÉ

La passation du Marché sera conduite par un Appel d'Offres Ouvert National (AOON) fractionné en quatre (4) commandes tel que défini dans le Code des Marchés Publics. Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'Hôpital de Muramvya se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes. L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article. La variation est dans l'ordre de 20 % des quantités.

La première tranche sera livrée 10 Jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres commandes seront livrées en fonction des besoins de l'Hôpital.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15heures 00' et 1, Heure locale (GMT + 2) au Secrétariat de Direction de l'Hôpital de Muramvya.

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de l'Hôpital de Muramvya moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CINQUANTE MILLE FBU (50 000 FBU)** dont la moitié sur le compte **N°1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et l'autre moitié au compte **n°81-27501-22** ouvert à la BANCOBU au nom de l'Hôpital de Muramvya.

6. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMMISSION

La garantie bancaire de soumission exigée est DEUX CENT MILLE FRBu(200 000FrBu)

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DE L'INFORMATIQUE**. Les offres sont à présenter en langue française et établies en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) en copies.

8. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **27/11/2023** à 9 h30min. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le **27/11/2023** à 10 heures précise en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital de Muramvya en date et heure ci haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP assiste à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante.

11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de douze (12) mois répartis en quatre trimestres, et chaque commande sera livrée dans 10 jours à compter de la date de la réception.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception au niveau de l'Hôpital de Muramvya

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent hors toute taxe.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : l'offre administrativement et techniquement conforme et moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié.

14. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital de Muramvya mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des articles conformément à l'offre.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures.

15. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital de Muramvya au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Muramvya, le 25 / 10 / 2023

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL
DE MURAMVYA

Dr NIKIZA Petit Arnaud

